

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Présents : MM. MAGENDIE Michel, LAMY-MASCAROU Claude, BITAILLOU Guy, CANO Alain, Mmes LARROUTUDE Marie, BESTI Pascale, COURDE Sylvie, FERRER Marie-Christine, POUTS Elisabeth, MM. CAZENAVE Pierre-Alexandre, DE SOUSA Helder, LADEVEZE Thierry, LEBLOND Didier.

Absents :

Excusés : M. DUMARTIN Pascal qui donne pouvoir à Mme LARROUTUDE Marie, Mme SINSAU-PARFAIT Jacqueline qui donne pouvoir à Mme POUTS Elisabeth.

Secrétaire de séance : M. Thierry LADEVEZE

INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Maire fait savoir à l'assemblée que les indemnités dont peuvent bénéficier les élus locaux sont fixées par les articles L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Il indique que le montant maximal pouvant être versé au maire est calculé en fonction de la strate démographique de la commune et par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, soit l'indice brut 1015 (majoré 812).

Les indemnités de fonction des adjoints sont également fixées, par strates démographiques, en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (indice brut 1015).

Il précise que l'indemnité versée à un adjoint peut dépasser le maximum prévu, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjointes ne soit pas dépassé.

En outre il peut être attribué aux conseillers une indemnité de fonction, sous deux conditions :

- Celle-ci doit rester dans l'enveloppe indemnitaire, à savoir le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ;
- Elle ne peut excéder 6% de l'indice brut 1015.

Le Maire rappelle que la commune appartient à la strate démographique de 500 à 999 habitants ; l'indemnité mensuelle maximale (valeur au 1^{er} mars 2014)

- 1 178,46 € pour le Maire
- 313,62 € pour chacun des adjoints

L'assemblée a décidé de remettre cette délibération à l'ordre du prochain conseil

DESIGNATION DE 2 DELEGUES POUR SIGNER LES ACTES EN LA FORME ADMINISTRATIVE

Le Maire expose qu'il peut être amené à établir des actes en la forme administrative pour des opérations intéressant la commune, plus particulièrement des acquisitions ou des aliénations de terrains. Ne pouvant, être rédacteur de ces actes, les signer au nom de la Commune, il invite le Conseil municipal à désigner un adjoint à cette fin.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DÉSIGNE, M. Claude LAMY-MASCAROU, 1^{er} adjoint et en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci, M. Guy BITAILLOU, 2^{ème} adjoint, pour signer les actes en la forme administrative qui seront établis par le Maire.

Voté à l'unanimité

DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIVERSES COMMISSIONS

Le Maire rappelle qu'il est membre de droit de chacune des commissions.

Il demande aux membres du Conseil de se positionner dans la composition d'une ou de plusieurs commissions (réunions de travail, réunions d'informations, etc...)

- Voirie

MM. Claude LAMY-MASCAROU, Helder DE SOUSA, Thierry LADEVEZE, Guy BITAILLOU, Pascal DUMARTIN se sont proposés pour faire partie de cette commission

➤ Bâtiments

MM. Guy BITAILLOU, Alain CANO, Didier LEBLOND, Pascal DUMARTIN, Pierre-Alexandre CAZENAVE et Mme Marie LARROUTUDE se sont proposés pour faire partie de cette commission

➤ Animation – Information

MM. Alain CANO, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Mmes Jacqueline SINSAU, Babeth POUTS, Sylvie COURDE, Pascale BESTI, Christine FERRER se sont proposées pour faire partie de cette commission

➤ Affaires Scolaires

Mme Marie LARROUTUDE, Babeth POUTS, Jacqueline SINSAU, Sylvie COURDE et M. Pierre-Alexandre CAZENAVE se sont proposés pour faire partie de cette commission

➤ Urbanisme – Environnement

MM. Didier LEBLOND, Helder DE SOUSA, Pascal DUMARTIN, Claude LAMY-MASCAROU, Mmes Pascale BESTI, Babeth POUTS se sont proposés pour faire partie de cette commission

➤ CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil que le nombre de membres au Conseil d'administration du CCAS doit être fixé par délibération, étant entendu qu'une moitié sera élue par le Conseil municipal en son sein, et l'autre nommée par le Maire.

Mmes Sylvie COURDE, Christine FERRER, Jacqueline SINSAU, Pascale BESTI et M. Alain CANO ont été élu comme membres du Conseil d'administration du CCAS.

Monsieur le Maire devra nommer cinq membres hors conseil municipal et résidents de la commune.

➤ Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Luy Gabas Lees (SIAEP)

Monsieur Didier LEBLOND a été désigné délégué titulaire

Monsieur Alain CANO a été désigné délégué suppléant

➤ Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA)

Monsieur Didier LEBLOND a été désigné délégué titulaire

Monsieur Pierre-Alexandre CAZENAVE a été désigné délégué suppléant

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.